

**Réunion du Conseil Municipal du vendredi 10 juillet**  
Séance ordinaire sous la présidence de Jean-Paul MICHAUD, Maire

**Absents : Stéphane PFRANG** donne pouvoir à Jean-Michel MAY

**Secrétaire de séance : Jocelyne PARIS**

**Début de séance : 20h00**

### 1) Election des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales

Conformément au décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Conformément à l'arrêté préfectoral n°25-2020-06-30-002 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du département du Doubs, dans la perspective des élections sénatoriales qui se tiendront le dimanche 27 septembre 2020 dans le département du Doubs, l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants devra être organisée le vendredi 10 juillet 2020 dans chaque commune du département.

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal, a dénombré 10 conseillers municipaux présents et a constaté que la condition de quorum était remplie. Un pouvoir a été donné.

En application de l'article R133 du Code électoral, l'élection se fait sans débat au scrutin secret. Les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal forment le bureau électoral. La présidence appartient au maire et, à défaut du maire, aux adjoints et aux conseillers dans l'ordre du tableau.

En conséquence, le bureau électoral est présidé par M. le Maire, Monsieur Jean-Paul MICHAUD. Il comprend Monsieur Denis SAUGET, Monsieur Jean-Michel MAY (deux conseillers les plus âgés), Monsieur Cédric BREVOT et Madame Jocelyne PARIS (deux conseillers les plus jeunes).

Pour THORAISE, le nombre de délégués titulaires (articles L284 du Code électoral) est fixé à 1, et le nombre de suppléants est fixé à 3.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales.

Résultats de l'élection :

À 11 voix « pour », le conseil municipal désigne comme délégué du conseil municipal en vue des élections sénatoriales Monsieur Jean-Paul MICHAUD et comme délégués suppléants Monsieur Cédric BREVOT, Monsieur Jean-Michel MAY et Madame Bernadette WALLIANG.

### 2) Indemnités des élus – Annule et remplace la délibération du 25 mai 2020

Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal fixe les indemnités des adjoints au Maire au taux maximum, appliquées à l'indice terminal de la fonction publique.

### 3) Bois et forêt

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la proposition d'achat du lot de bois situé sur les parcelles 5r, 6r et 12a (109 bois / 142 m3) pour un montant de 4000 euros.

Olivier CORNE, conseiller intéressé, ne prend pas part au vote.

**Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve cette vente et autorise le maire à signer tout document relatif.**

L'ONF rappelle l'obligation de suivre les contrats de gestion de bois :

Dégagement manuel des parcelles 10, 11 et 13.

Le conseil municipal décide de ne pas procéder au dégagement de la parcelle 11 qui fera l'objet d'une coupe l'année prochaine.

Le dégagement des parcelles 10 et 13 sera réalisé pour un montant de 2019 euros HT.

L'ONF propose à la commune de signer un contrat de prévente des bois façonnés avec la scierie CORNE pour une meilleure gestion des sapins. Le Conseil approuve cette proposition et demande à l'ONF d'établir une proposition de convention.

#### **4) Questions diverses**

- **Ecole** : Une rencontre a été organisée avec la nouvelle enseignante de la classe de THORAISE. Un ordinateur portable lui sera mis à disposition pour l'utilisation du vidéoprojecteur.  
Les enseignants du RPI remercie les élus et le personnel communal pour leur soutien durant la période de confinement.

**Fin de séance : 21h40**